Visite d'aménagement en rivière à La Croix Lamirault du 28 septembre 2026

Synthèse des échanges avec environ 10 visiteurs

La visite du chantier d'aménagement en rivière à La Croix Lamirault est introduite par Dominique Lormeau, président du syndicat de la Risle et de la Charentonne, et effectuée par Amaury Favier, ingénieur eau et milieux aquatiques, en présence d'une dizaine de personnes, élus, habitants, professionnels de l'Aigle et des communes alentours.

Ces travaux visent à rétablir la continuité écologique et à prévenir les risques d'inondation en aval. D'un coût d'environ 560 000 € TTC, ils sont financés à 90 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le chantier s'opère dans des prairies en amont de la ville de L'Aigle. Cette opération, s'intègre dans une renaturation progressive du site. La communauté de communes des pays de L'Aigle et les communes de Rai et L'Aigle ont une maitrise foncière d'une 50aine d'ha.

Les aménagements et les modifications du cours de la rivière avaient éloigné la Risle de son tracé naturel. Le cours d'eau passe près de l'ancien moulin dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, générant une chute d'eau et une sédimentation importante, remplaçant le fond caillouteux par de la vase. L'objet des travaux est de remettre le cours d'eau dans son lit et de le reméandrer. Ce nouveau tracé allonge le cours d'eau de plus de 300 mètres et permettra de créer une diversité de milieux favorables à la biodiversité.

Il permettra aussi le débordement de la rivière dans les prairies environnantes, et en stockant temporairement les volumes d'eau dans la vallée il ralentira les écoulements vers le centre-ville de L'Aigle et ainsi limitera l'impact des crues hivernales.

Les travaux consistent à creuser le nouveau lit de la rivière, à boucher le bief actuel et les canaux artificiels du site, après détournement de l'eau et assèchement des bras. Une partie de canal ainsi que de l'ancien bief sont transformés en bras mort, pour diversifier les écoulements. Au niveau des prairies, le terrain naturel est décapé pour abaisser le terrain et accentuer l'humidité du sol. La couche végétale superficielle retirée avant les travaux de terrassement est remise en place à l'issue du chantier. Il n'y a pas d'import ou d'export de terre, elle est réutilisée sur place. Seuls des cailloux de carrière sont apportés pour varier la granulométrie sur le fond du cours d'eau. La mise en eau est progressive pour le maintien des berges.

La réalisation des travaux fait face à des contraintes :

- d'accès à la propriété située en face nécessitant l'aménagement d'une passerelle,
- les réseaux enterrés dont les cables électriques,
- la réalisation de pêches de sauvegarde des poissons présents dans les zones à assécher et à boucher. Elle permet de capturer temporairement les poissons sans les blesser, avant de les déplacer vers une zone de la Risle adaptée et limiter l'impact du chantier sur les espèces présentes dans le milieu.

Le projet prévoit aussi la création et la restauration de mares pour créer une mosaïque de milieux, zones humides, de milieux aquatiques et d'espaces végétalisés.

La communauté de communes travaille avec l'association faune flore de l'Orne (AFFO) pour l'élaboration d'un plan de gestion. Le choix a ainsi été fait d'utiliser la banque de graine du sol et de ne pas réensemenser à l'issue des travaux. Une 50aine de sapins et peupliers ont aussi été coupés pour faciliter les travaux et permettre une diversification des espèces avec la plantation de 250 nouveaux arbres et arbustes.

Le chantier doit s'achever à la fin du mois d'octobre.

Des aménagements pour un cheminement sur le site avec un parcours pédagogique sont prévus par la suite.

Discussions, questions au cours des visites :

Questions /Observations	Réponses/ Discussions
Y a-t-il des oppositions de l'association les amis des moulins ?	Non et le propriétaire a renoncé à son droit d'eau
Y a-t-il un risque de propagation des espèces exotiques envahissantes	Les travaux permettent de retirer les plants de renouée du Japon, plante exotique envahissante qui concurrence la végétation local, avec un export de terre polluée renouée du japon
A Rugles il y a un projet similaire pour remettre la rivière dans son lit d'origine	
Comment va être réalisée la remise en eau ?	Elle se fait en plusieurs temps : le bief va être bouché à 50%, puis un temps est laissé pour qu'il réssuie et il est ensuite rebouché à 75%. La remise en eau partielle et progressive permet de limiter le départ de fines en favorisant leurs percolation dans les sédiments du nouveau lit.